

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 938)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 53

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4 BIS, insérer l'article suivant:**

La troisième phrase du premier alinéa de l'article L. 312-16 du code de l'éducation est complétée par les mots : « et à la déconstruction des stéréotypes de genre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire au sein des programmes dédiés à « l'information et l'éducation à la sexualité (...) dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. » (article L312-6 du code de l'éducation) la déconstruction des stéréotypes de genre.

Dans la continuité de ce qui avait été pensé par l'ancienne Ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, nous souhaitons que l'école soit le lieu de la déconstruction des acquis culturels qui cantonnent les femmes dans des activités d'intérieur, qui les formatent à la docilité et les contraignent à subir de la violence.

Dans l'esprit des amendements précédents, il est nécessaire que soit prise en considération la construction culturelle des rapports femmes - hommes ainsi que son incidence sur les rapports inégalitaires entre les deux sexes.

Par ailleurs, les violences à l'égard des homosexuel·le·s et transsexuel·le·s sont nombreuses à l'adolescence et à l'âge adulte. Elles créent pour ces personnes un sentiment d'insécurité grandissant dans l'espace public et font de nombreuses victimes. Il faut lutter contre l'intolérance, et

ce notamment en passant par la déconstruction des stéréotypes de genre, qui supposent que la sexualité est binaire et hétéronormée.